Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CML-004-19878/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Groupe de Recherche Animation Technique et Information sur l'Eau (GRAIE) Pôle eau et territoire pour l'année 2026 - Dossier MGDIS n°15708

173954

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le GRAIE est une association créée en 1985, qui mobilise et met en relation les acteurs autour de la Gestion de l'eau et contribue à la diffusion de l'information et des résultats de la recherche dans ce domaine, sur les aspects méthodologiques techniques et juridiques. Il regroupe plus de 350 adhérents, essentiellement représentants des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des organismes de recherche ainsi que les services de l'Etat.

L'action du GRAIE se développe sur trois axes thématiques :

1. Eau dans la ville : Mieux lier aménagement et gestion de l'eau, promouvoir des solutions alternatives et maîtriser l'impact des rejets sur les milieux récepteurs,
2. Eau et santé : Mieux intégrer les risques pour la santé dans la gestion de l'eau et de l'assainissement ; mieux lier règlementation et technique pour un assainissement de qualité.
3. Milieux aquatiques : Mieux gérer les milieux en intégrant toutes leurs dimensions.

De la restauration des milieux aquatiques, à la réduction des micropolluants dans l'eau en passant par la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols, de nombreux champs d'actions et de compétence intéressent la Métropole.

Le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au GRAIE sur l'exercice 2026 permettra :

- De poursuivre la présence et la collaboration métropolitaine, au sein d'un réseau de proximité des acteurs de l'eau et de prendre part à une structure reconnue au plan national.
- De participer aux groupes de travail en lien avec les thématiques sur l'assainissement et la GEMAPI, sur la gestion des eaux pluviales et les techniques innovantes dans ce domaine.
- De bénéficier de tarifs préférentiels sur les manifestations.
- D'être informé sur les activités, les résultats des travaux et réflexions du GRAIE.

L'action du GRAIE vise en particulier à partager une culture commune basée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national, pour bâtir ou faire évoluer le cadre règlementaire de la gestion de l'eau sur les territoires.

Il représente ainsi un collectif de collectivités, de scientifiques et partenaires techniques, rassemblés par une volonté commune de rechercher les meilleures solutions pour tous.

Le renouvellement de l'adhésion au GRAIE – Pôle Eau et Territoires pour l'exercice 2026 pour les membres de la section M4 : Eau dans la ville- Eaux pluviales est de 1362 €, cette cotisation inclut la participation aux conférences et groupes de travail pour l'année pour 4 représentants des services métropolitains et/ou élus.

Un dossier MGDIS a été déposé sous le numéro 15708.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'association GRAIE Pôle eau et territoires pour l'exercice 2026, afin d'être informé sur les activités, les résultats des travaux et réflexions du GRAIE et participer aux groupes de travail.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association GRAIE (Groupe de recherche, Animation technique et Information sur l'Eau) pour l'exercice 2026 ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 1 362 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe GEMAPI de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 735.

Ces crédits relèvent de la politique « environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous politique « littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations action environnementale » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5GEMAP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Grand cycle de l'eau,
GEMAPI Bassin nord,
Etang de Berre

Loïc GACHON

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026